

27

TCHAWISSI Rafiou, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 2 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É en 1990 (35 ans en 2025), reven-
deur de produits d'alimentation géné-
rale, marié à deux femmes et père de trois
enfants, domicilié à Adétikopé, TCHAWISSI Rafiou a été
arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution »,
le 24 novembre 2019, vers 14H, après avoir été piégé par
un appelle lui demandant d'aller à la rencontre d'un ami de-
vant passer par son quartier.

C'est à l'arrivée à ce lieu de rencontre qu'ils voient
venir à eux des personnes en civil qui les encerclent, se
saisissent d'eux, les menottent puis les jettent dans leur
véhicule pour les conduire à son domicile qu'ils soumet-
tent à une fouille générale sans rien y trouver qui puisse
le compromettre.

Ensuite cagoulé, il est conduit, ainsi que son ami, par
des voies détournées jusqu'à un endroit inconnu où on les
séquestre pendant plusieurs jours avant qu'il ne se rende
compte qu'il est dans les locaux du SCRIC où on les sou-
met à des interrogatoires musclés.

Il lui est notamment demandé qui sont ceux qu'il
connait au PNP et de citer leurs noms. N'ayant pas pu
citer de noms, il est soumis à des bastonnades, des rou-
lades au sol au terme desquels on verse de l'eau sur lui
tout en le frappant sans cesse. Difficilement, il arrivait à
trouver à manger pendant les 2 mois qu'il a passés au
SCRIC sous les tortures et autres traitements cruels, inhu-
mains et dégradants.

C'est après cela que, le 3 février 2020, il est présenté
au juge d'instruction qui l'inculpe pour « *Atteinte sécurité
intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public* »
et le défère à Prison civile de Lomé.

De là, il est à nouveau transféré dans les lo-
caux de l'ancienne Direction générale de la Gen-
darmerie nationale togolaise, en face de la BIDC et de la
BOAD où, enfermé pendant plus de 2 bonnes années dans
une mini villa avec 72 autres détenus vivant continuellement
dans le noir, sans voir le soleil au quotidien, ils ne sont auto-
risés à sortir dans la cour de la maison qu'en cas de maladie
lorsqu'ils sont conduits à l'infirmerie ou à l'Hôpital.

Non autorisé à voir sa famille, ses femmes et ses enfants
pendant la pandémie du COVID 19 au motif qu'elle faisait
rage, TCHAWISSI Rafiou est tombé gravement malade à
l'époque, souffrant de maux d'yeux, de douleurs au cœur
et de traumatismes dans certaines parties du corps du fait
des tortures et mauvais traitements qu'il a subis en déten-
tion. C'est sous ce régime, qui est une autre forme notoire
de torture venant s'ajouter aux mauvais traitements qui lui
ont été infligés lors de sa détention antérieure au SCRIC,
qu'il a longuement vécu avant d'être ramené par la suite à
nouveau à la Prison civile de Lomé où, détenu depuis lors,
il a bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni
condamnation le 24 novembre 2025.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté,
détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements
cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention,
TCHAWISSI Rafiou, qui a rejoint le mouvement de grève
de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025
pour dénoncer leur injuste situation, doit être
libéré immédiatement et sans condition
comme le prescrivent le Code pénal togo-
lais et les instruments internationaux ratifiés
par l'Etat togolais.

